



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 035-213501620-20260611-2026_07_060-DE

REUNION DU 11 JUIN 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 21

votants : 23

représentés : 2

Date de convocation : 4 juin 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. PREAUX Damien ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent :

Absents excusés : Mme BRUMANT Magali ; M. RAULT Pierre-Antoine ;

Pouvoirs : Mme BRUMANT Magali donne pouvoir à Mme BONTEMPS Anne-Claire ;

M. RAULT Pierre-Antoine donne pouvoir à M. MOREL Sylvain ;

Secrétaire de séance : Mme AUSSANT Angélique.

2026-07-060 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) A LA SUITE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu l'article 1650-1 du Code général des impôts ;

Considérant qu'une Commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, de nouveaux membres doivent être nommés dans les deux mois qui suivent ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission communale des impôts directs (CCID) tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Par ailleurs, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission, et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, la commune de Louvigné-du-Désert comptant entre 2 000 et 10 000 habitants.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil municipal.

Les commissaires désignés doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste de 16 contribuables titulaires et 16 contribuables suppléants à soumettre au Directeur départemental des finances publiques, à partir de laquelle seront désignés les 8 commissaires titulaires et 8 suppléants de la CCID, de la manière suivante :

Les commissaires titulaires suivants :

Nom – Prénom	Commune
Gérard RENARD	Louvigné-du-Désert
Raymond CHAUVEL	Louvigné-du-Désert
Marie-Germaine COQUELIN	Louvigné-du-Désert
Gérard CHALOPIN	Louvigné-du-Désert
Christèle GUILLOUX	Louvigné-du-Désert
Marylène BARON	Louvigné-du-Désert
Eric SEMERIL	Louvigné-du-Désert
Jean-Paul GOUPIL	Louvigné-du-Désert
René HUARD	Louvigné-du-Désert
Michel COUASNON	Louvigné-du-Désert
Joseph COSTENTIN	Louvigné-du-Désert
Michel JOURDAN	Louvigné-du-Désert
Camille FOURREAU	Louvigné-du-Désert
Patricia GUERIN	Louvigné-du-Désert
André FERMIN	Louvigné-du-Désert
Jean-Pierre GUERIN	Louvigné-du-Désert

Les commissaires suppléants :

Nom – Prénom	Commune
Emile BRARD	Louvigné-du-Désert
Jean-Claude DEPINCE	Louvigné-du-Désert
Monique MOREL	Louvigné-du-Désert
Geneviève DENOUAL	Louvigné-du-Désert
Thérèse LAMBERT	Louvigné-du-Désert
Christian RETE	Louvigné-du-Désert
Marie-Claire SEMERIL	Louvigné-du-Désert
Hélène COUPE	Louvigné-du-Désert
Serge RETE	Louvigné-du-Désert
Thérèse DESANCE	Louvigné-du-Désert
Simone DAUGUET	Louvigné-du-Désert
Bernard FRETAY	Louvigné-du-Désert
Jean-Pierre OGER	Louvigné-du-Désert
Didier CHEREL	Louvigné-du-Désert
Sylvie MICHEL	Louvigné-du-Désert
Bertrand BOIVENT	La Bazouge-du-Désert

DECISION

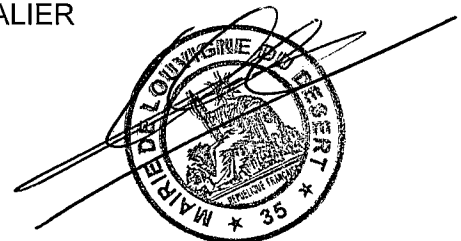
Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 11 juin 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.